



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 1398

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le rapport de la Cour des comptes déposé sur le bureau du Parlement le 30 janvier 2002, constatant la complexité des aides européennes, des aides nationales à l'agriculture, le manque de transparence des offices, l'inégale répartition des aides, des contrôles insuffisants et des pratiques obscures, notamment dans le domaine des aides aux exportations. Il lui demande les perspectives concrètes de son action ministérielle s'inspirant de ce rapport.

Texte de la réponse

Sans attendre les conclusions du rapport de la Cour des Comptes, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, depuis la réforme « agenda 2000 » et l'adoption par la commission de nouvelles lignes directrices en matière d'aides d'Etat dans le secteur agricole (JOCE C 28 du 1er février 2000), s'est engagé dans une politique de notification de l'ensemble des régimes d'aides financés sur crédits nationaux par les offices d'intervention. Ainsi, à ce jour, la commission a approuvé plus de 80 dispositifs. S'agissant du manque de transparence, les ministères de tutelle (agriculture, budget, économie) ont demandé aux offices de donner à la présentation de leurs budgets une meilleure lisibilité, permettant à l'intérieur de chaque chapitre d'identifier, aide par aide, le montant engagé et payé par exercice. Le contrôle des aides nationales est assuré tout au long de la chaîne d'exécution tout d'abord, en conseil de direction par les représentants des ministères de tutelle ; puis, lors de l'exécution par les services gestionnaires qui veillent à éviter les cumuls d'aides entraînant un dépassement des taux plafonds ; enfin, lors de la mise en paiement, par le contrôleur d'Etat et l'agent comptable.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1398

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2775

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 3999